

Dispositif régional Poitou-Charentes « Trame Verte et Bleue–Communes »

Communes engagées dans le niveau 2 « Plan d'Actions Communal »

Retour d'expérience

Ville d'Angoulême (Charente)

Nombre d'habitants : 44 690 (recensement INSEE 2014)

Superficie (en km²) : 22

Densité de la population (nb d'habitants au km²) : 2031,4

Site internet de la commune : <http://www.angouleme.fr/>

Présentation du projet

Le contexte d'engagement de la commune pour des mesures en faveur de la biodiversité

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville d'Angoulême s'engage depuis plusieurs années en faveur de la biodiversité. En effet, la ville bénéficie d'un patrimoine écologique exceptionnel grâce à la diversité des milieux représentés et à la variété des espèces animales et végétales présentes.

La préservation de la biodiversité est gérée de manière globale par la ville. Angoulême s'est d'ailleurs engagée dans une gestion différenciée de ses espaces verts et espaces publics depuis 2007 et réduit chaque année davantage l'usage de produits phytosanitaires.

Pour poursuivre et approfondir cette dynamique, la Ville a souhaité se doter d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), projet qui a été mené en partenariat avec l'association Charente Nature : réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques, animation de programmes de sensibilisation auprès des classes primaires et d'une enquête participative auprès de la population. Cet Atlas, par le biais de cartographies et de présentation des espèces patrimoniales, dévoile toute la richesse écologique de ce territoire.

[Télécharger l'Atlas de la Biodiversité Communale de la ville d'Angoulême.](#)

Les objectifs

Sur la base de cette connaissance approfondie de son patrimoine naturel, la Ville d'Angoulême a souhaité se doter d'un plan d'actions pour la protection et le renforcement de la biodiversité, c'est pourquoi elle s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan d'Actions Communal (PAC) dans le cadre du dispositif "Trame Verte et Bleue-communes", porté par la Région.

Partenaires



La Ville d'Angoulême a été accompagnée par l'association [Charente Nature](#).

Ces 2 acteurs travaillent en collaboration depuis de nombreuses années. Charente Nature a accompagné la Ville sur le suivi de la mise en œuvre de la gestion différenciée sur certains sites et pour l'élaboration de son Atlas de la Biodiversité Communale. Le rôle de l'association est connu par la Ville et l'intérêt de travailler de manière conjointe reconnu.

Le rôle d'accompagnateur de Charente Nature dans l'élaboration du Plan d'Actions Communal était double :

- Accompagnement de la démarche, animation des temps de réunion ;
- Expertise naturaliste et connaissance du territoire.

D'autres partenaires ont été également associés au projet :

- Comités de quartier, réseau associatif, associations de sport de plein air, qui ont été sollicités par la Mairie après un travail de repérage des acteurs potentiels sur ce sujet de la biodiversité ;
- Fédération de pêche, associations Les jardins d'Isis, les Compagnons du Végétal, des associations et structures qui se sont impliquées dans le groupe de travail.

Le Plan d'Actions Communal

Elaboration du PAC

➤ Une méthode de travail participative s'appuyant sur un groupe de suivi et un groupe de pilotage

Souhaitant que le Plan d'Action Communal soit co-construit avec les acteurs du territoire et les habitants, la Ville a mis en place **un groupe de travail participatif** nommé groupe de pilotage. Constitué d'habitants et d'acteurs locaux (en moyenne 25 personnes/réunion), il a travaillé de façon participative à l'élaboration du plan d'action. Un **groupe de suivi** avait pour rôle de suivre la démarche au quotidien, de réguler le dispositif, de décider des ordres du jour des rencontres avec le groupe de pilotage.

Au niveau de l'accompagnement du dispositif, deux salariés de Charente Nature se sont investis sur le projet.

➤ Les grandes étapes

- *Formalisation du cadre de la démarche*

Trois **rencontres préalables** ont eu lieu en amont avec le groupe de suivi, constitué de l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme et du développement durable, de la chargée de mission Développement Durable à la ville et de la chargée de mission à Charente Nature et accompagnatrice du dispositif.

Ces rencontres ont permis :

- de définir les rôles de chacun dans le dispositif (en référence à la convention cadre) ;
- d'élaborer la démarche à suivre, basée sur la participation des habitants ;
- d'adapter le dispositif aux besoins de la commune.

- Mise en place d'un groupe de travail participatif (groupe de pilotage) pour la co-construction du plan d'actions communal

Une première base de participants au groupe de travail s'est constituée lors de la rencontre finale de présentation de l'Atlas de la Biodiversité, en mars 2016. La composition s'est enrichie suite à un travail de repérage des acteurs potentiels sur le sujet de la biodiversité, avec envoi de courriers par la Mairie afin de solliciter ces acteurs en vue de la concertation mise en place dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue : comités de quartier, réseau associatif, associations de sport de plein air, participant au concours photo biodiversité « La Nature à ma porte » (animé en 2015 par la Ville).

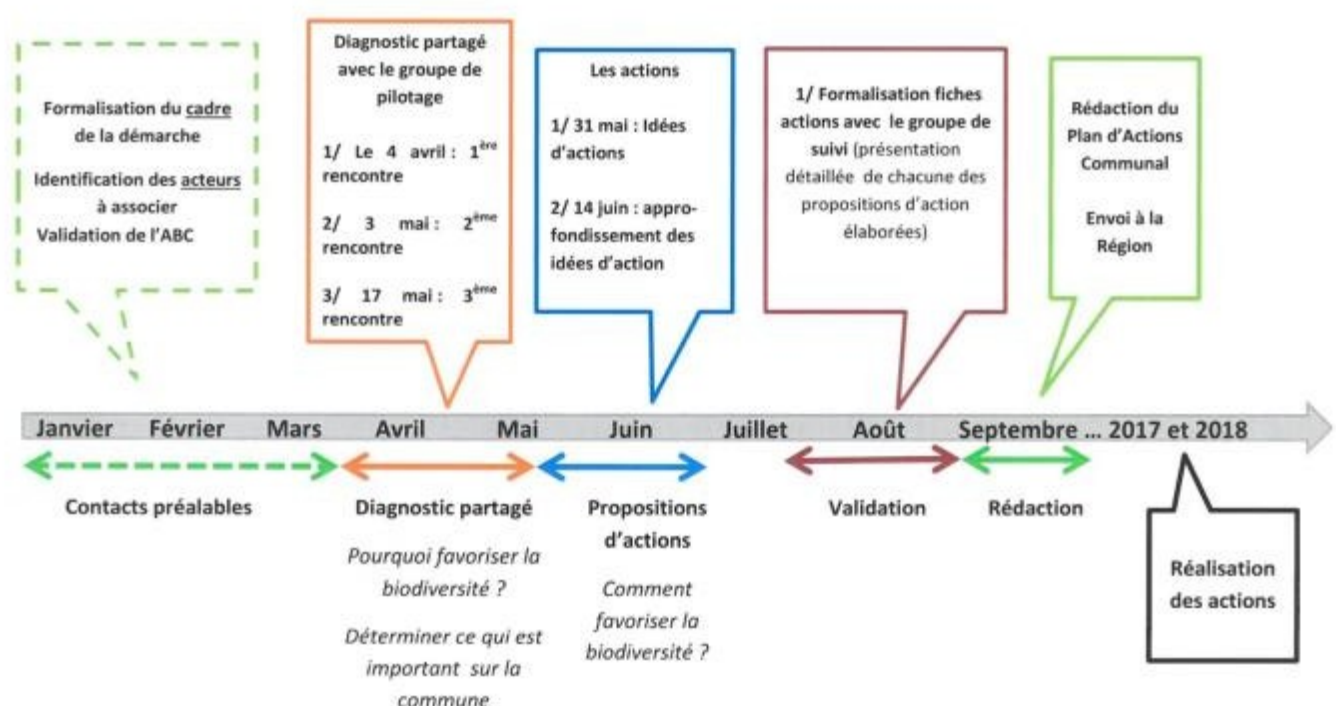
L'une des difficultés dans les projets de Trame Verte et Bleue, est de faire se rejoindre l'étude écologique et son application sur le terrain avec l'implication des acteurs locaux qui doivent acquérir une culture commune. Aussi, dès les premières rencontres, Charente Nature en tant que structure accompagnatrice du projet a mis en avant l'importance de mettre en place sur la commune un « dialogue » entre les acteurs concernés pour :

- croiser les expertises (scientifique, d'usage, de terrain...);
- favoriser la compréhension des enjeux, des responsabilités et des rôles de chacun ;
- construire collectivement un plan d'action en faveur de la biodiversité ;
- se donner les moyens d'assurer la pérennité des actions qui seront mises en oeuvre.

Une fois les groupes constitués, différentes phases de travail se sont engagées :

- **Elaboration d'un diagnostic partagé** : 3 rencontres du groupe de pilotage incluant : une présentation des grandes entités et des ruptures de la TVB de la commune identifiées par Charente Nature, des échanges sur les enjeux de la TVB entre les membres du groupe ;
- **Elaboration des actions** : 2 rencontres du groupe de pilotage ;
- **Rédaction et formalisation des fiches actions** par le groupe de suivi ;
- **Présentation du document final du PAC** et discussion autour des **perspectives de travail pour la mise en œuvre des actions** lors de la dernière rencontre du groupe de pilotage.

Calendrier et synthèse des grandes étapes d'élaboration du PAC :



Pour chacune des fiches actions établies, les informations suivantes sont présentées :

- Contexte
- Objectifs
- Description
- Cible de l'action
- Pilotage
- Moyens financiers, techniques et humains
- Partenaires
- Calendrier de réalisation
- Plan de financement
- Critères et modalités d'évaluation et de suivi

➤ **Les ressources utilisées**

- Programme pédagogique Trame Verte et Bleue élaboré par Charente Nature
- SCOT de l'Angoumois
- ABC d'Angoulême

➤ **Les actions retenues sur la commune**

13 pistes d'actions ont été envisagées par le groupe de pilotage qui a ensuite défini 6 actions prioritaires. Sur cette base, le groupe de suivi a choisi de ne retenir que 4 actions en planifiant leur réalisation d'ici septembre 2018.

Actions	Objectifs
<p>A1 : Mon jardin, un refuge pour la biodiversité</p> <p><i>(Réalisation d'une Charte de la biodiversité communale, conception et distribution de fiches d'informations, ateliers d'échanges d'expériences et de pratiques,...)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre une implication des habitants dans la préservation de la biodiversité communale - Sensibiliser sur l'importance des jardins de particuliers dans le maintien et le renforcement des continuités écologiques sur la commune - Informer sur les bonnes pratiques à mettre en place, chez soi, pour favoriser la diversité biologique
<p>A2 : Un sentier de découverte de la biodiversité pour les angoumoisins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire découvrir les espaces naturels patrimoniaux (réservoirs de biodiversité) par un sentier reliant ces sites - Evaluer les potentialités de ce sentier en termes de continuités écologiques - Faire découvrir la nature de proximité (patrimoine et ordinaire) - Sensibiliser à la préservation de la biodiversité
<p>A3 : Trame verte & bleue, pour une éducation à la biodiversité</p> <p><i>(Animation d'un programme pédagogique auprès de classes de primaires)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir son environnement proche - Appréhender les notions de Trame verte et bleue, de corridors écologiques et de réservoirs de biodiversité - Permettre l'acquisition de connaissances permettant de comprendre l'intérêt des continuités écologiques pour les êtres vivants, humains compris, afin de satisfaire leurs besoins vitaux - Engager une réflexion sur l'impact des activités humaines sur le déplacement des animaux - Mettre en place des actions concrètes en faveur de la biodiversité
<p>A4 : Recensement participatif des mares, sources et autres points d'eau sur la commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître, valoriser et préserver les mares, sources et points d'eau du territoire communal

(Mise en place d'un groupe d'habitants bénévoles pour l'animation du projet, formation des bénévoles, élaboration d'outils d'informations, réalisation de l'inventaire, animation d'information et de sensibilisation dans les écoles,...)

- Permettre une implication des habitants dans le recensement et la préservation de ces espaces
- Sensibiliser aux bonnes pratiques pour permettre à ces espaces de remplir leurs fonctions écologiques

➤ **Secteurs géographiques et milieux ciblés par les actions de gestion, de restauration et préservation prévues dans ce plan**

- A1 : espaces privés, du type jardin d'agrément et potager ou balcon ;
- A2 : principaux sites naturels de la ville ;
- A4 : mares, sources et points d'eau d'Angoulême.

Pour connaître le détail de l'élaboration du PAC et des actions retenues, [consulter le Plan d'actions Communal](#)

Mise en œuvre du PAC

La mise en œuvre du PAC se déroulera jusqu'en septembre 2018.

A ce jour l'action « Mon jardin, refuge pour la biodiversité » a été engagée avec le lancement notamment de « Mon coin nature » lors de la fête de la nature le 21 mai 2017. A cette occasion, la Ville tenait un stand où les visiteurs pouvaient : découvrir la trame verte et bleue, jouer pour découvrir des espèces communes dans leurs jardins et créer des bombes à graines.

Fin juin 2017, un premier atelier a été proposé pour échanger sur les pratiques de la commune en matière de jardin naturel et accompagner à la création d'un coin nature. Une vingtaine de participants étaient présents. Un prochain atelier sera proposé fin septembre.

Les signataires de la Charte mon coin nature se voient offrir un kit nature : sac avec graines, fiches techniques et un autocollant pour leur portail.

Communication

Lors de l'approbation du PAC, un article est paru dans le magazine communal.

Un plan de communication accompagne la mise en œuvre du plan d'actions. Un [article](#) est en ligne sur le site de la commune pour faire connaître l'action « Mon coin nature ».

Autres actions en faveur de la biodiversité prévues par la Ville (hors dispositif TVB)

Aménagement du stade de Fontgrave :

Ce site se trouve sur une parcelle appartenant à la commune d'Angoulême et qui se compose de plusieurs terrains de sports accessibles au public. Cet endroit n'est presque plus utilisé. Afin d'exploiter le potentiel évident de ce site entre ville et nature, la ville souhaite aujourd'hui réfléchir à sa reconversion. L'objet de cette étude est de révéler les qualités de ce lieu, les éléments à mettre en valeur, et de proposer quelques pistes d'aménagements possibles. Cette démarche sera menée en 2017 sur la base d'une concertation.



Création et l'animation d'un jardin pédagogique :

Le Service Environnement poursuit ses animations pédagogiques sur le jardinage et le vivant auprès des écoles et crèches à travers les interventions pédagogiques d'un agent. Depuis 2012, les écoles sont également invitées à visiter en juin et septembre le jardin pédagogique créé par les espaces verts.

Végétalisation des rues d'Angoulême :

La Ville d'Angoulême souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants. Pour ce faire le conseil municipal a adopté une Charte de végétalisation en 2016. Les demandes des habitants ou acteurs sont instruites par les services municipaux. Si validé, un espace de plantation sera aménagé par la Ville où le demandeur pourra planter et entretenir ses végétaux.

Bilan général de la Ville d'Angoulême sur le dispositif TVB-communes et sa mise en œuvre

Atouts et contraintes pour la commune

Bénéfices

Ce projet permet à la Ville d'Angoulême de poursuivre l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et de penser la ville différemment : embellir la ville, repenser l'aménagement, rapprocher nature et milieu urbain, zones d'accueil et de verdure, passages pour les piétons, favoriser les déplacements (sans moteurs), etc.

Selon la Ville, ce projet va notamment permettre de :

- favoriser le bien-être et la qualité de vie des habitants ;
- favoriser les équilibres naturels, la sauvegarde et la conservation des espèces (rares ou non), la reproduction des espèces, la faune et la flore indigènes, le développement des espèces, faciliter la recherche de nourriture ;
- contribuer à la diversité génétique et à l'échange entre populations animales et végétales ;
- créer des lieux de rencontres pour les habitants des quartiers, d'échanger sur les bonnes pratiques, de sensibiliser les enfants par l'éducation à l'environnement et de favoriser une prise de conscience des citoyens de la richesse des « réservoirs ».

Facteurs de réussite

Les facteurs de réussite identifiés par la Ville d'Angoulême pour l'élaboration du PAC sont les suivants :

- Mobilisation d'un groupe d'habitants et d'acteurs ;
- Organisation d'une visite d'un espace naturel dans le cadre de la construction du plan d'action ;
- Mobilisation rapide du groupe et approbation dans la continuité du plan d'actions ;
- Accompagnement par Charente nature.

La mise en œuvre du PAC n'en est qu'à son démarrage. Un premier retour sur l'action nature peut toutefois être fait : l'invitation à participer à cette action à travers la tenue d'un stand sur la fête de la nature semble avoir porté ses fruits vis à vis du public.

Difficultés rencontrées

Aucune difficulté n'est à noter pour ce projet.

Perspectives

La mise en œuvre du Plan d'Actions Communal sera poursuivie selon le calendrier suivant :

- Années 2017 et 2018 : action « Mon jardin, refuge pour la biodiversité »,
- Année scolaire 2017-2018 : action pédagogique « Trame verte & bleue, pour une éducation à la biodiversité »,
- A partir de 2018 : engagement des 2 autres actions (Sentier de découverte pour les angoumoisins et Recensement participatif des mares, sources et autres points d'eau de la commune).

Personne à contacter pour plus de précisions sur ces actions

Elisabeth ORTHOLAN, responsable Mission Développement Durable

Téléphone : 05 45 38 71 48

Mail : e.ortholan@mairie-angouleme.fr